



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de PUYBRUN

département LOT

Arrondissement Figeac

Arrêté de circulation : fermeture de la route des Granjous le mardi 28 janvier 2025 entre 8h et 12h

AR_013_2025

Le maire de la commune de PUYBRUN (Lot)

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la livraison d'une coque de piscine pour la maison sise 955 route des Granjous à Puybrun le mardi 28 janvier 2025 entre 8h et 12h

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1

la route des Granjous entre le carrefour de la route des Gardelles et la commune de Liourdres sera fermée à la circulation le mardi 28 janvier 2024 entre 8h et 12h.

Article 2

Pendant cette période, la route restera accessible qu'aux riverains circulant de la direction Puybrun vers Liourdres

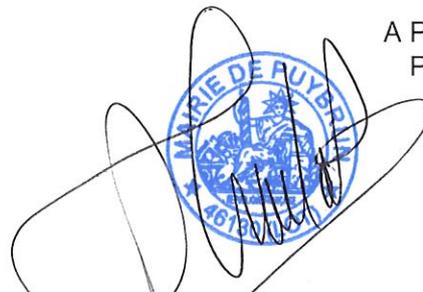
Article 3

M. le commandant de gendarmerie de Bretenoux (46) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Puybrun, le 22 janvier 2025
Pascale CIEPLAK, Le Maire

Copie sera adressée à :

Gendarmerie : pour attribution



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).